

Concept de protection COVID-19

29 novembre 2021



« LUC Badminton »

Concept de protection à partir du 29 novembre 2021

Version : 29 novembre 2021
Auteur : Nicholas Molyneaux





Situation au 29 novembre 2021

Malheureusement, la situation épidémiologique en Suisse s'est à nouveau nettement détériorée et le nombre de nouvelles infections au COVID-19 est en forte hausse. Swiss Olympic a appelé ses fédérations membres à rendre le port du masque obligatoire, surtout lors de manifestations sportives se déroulant à l'intérieur et de compétitions.

Swiss Badminton suit cet appel et décide de réintroduire immédiatement le port obligatoire du masque pour les entraînements, les rencontres interclubs et les tournois, y compris pour les jeunes de moins de 16 ans.

Toutes les personnes (joueurs/ses, coachs, spectateurs/trices, ...) qui ne sont pas activement engagées sur le terrain doivent porter des masques.

Préambule

Les directives de l'OFSP s'appliquent toujours. Néanmoins, les cantons et les communes peuvent mettre des mesures en place qui sont plus restrictives que celles de la Confédération. Dans ce cas, les directives cantonales/communales sont applicables. Les concepts de protection des exploitants d'installations doivent également être respectés en tout temps.

Concept de protection

Un concept de protection doit être élaboré et mis en œuvre par le club/l'organisateur/le centre.

Responsabilité

La responsabilité pour la mise en œuvre du présent concept incombe aux responsables des clubs/tournois/centres – un/e responsable Covid-19 doit être défini. Swiss Badminton compte sur votre solidarité.

Les principes fondamentaux suivants doivent être obligatoirement respectés :

1. Pas de symptôme à l'entraînement/l'événement

Les sportif/ves et entraîneur.e.s/personnes encadrantes **présentant des symptômes ne sont pas autorisées à participer aux entraînements/compétitions**. Elles doivent rester à la maison, voire s'isoler, contacter leur médecin pour définir la marche à suivre.

2. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Se laver/désinfecter soigneusement et régulièrement les mains, surtout avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

3. Etablir des listes de présence

Les contacts étroits doivent être enregistrés pendant 14 jours afin de retracer les éventuelles chaînes d'infection et doivent pouvoir être présentés à la demande des autorités sanitaires. Pour simplifier le traçage des contacts, l'application SwissCovid avec code QR peut être utilisée. Il est également possible de tenir des listes de présence.



4. Port du masque à l'intérieur des espaces publics

Le port du masque n'est pas obligatoire sur le terrain. Toutefois, dans les espaces intérieurs accessibles au public, TOUTES les personnes doivent porter un masque (même lors d'événements nécessitant un certificat).

5. Responsable COVID-19

Chaque club/organisateur doit désigner **un/e responsable COVID-19**, qui est à disposition des membres/participant.e.s en cas de question. Le/la responsable sera chargé de veiller au respect des directives que les directives en vigueur.

Responsable COVID

Prénom : Nicholas

Lieu, date : Blonay, 30-11-21

Nom : Molyneaux

E-Mail : info@lucbadminton.ch, nicolas.molyneaux@gmail.com

Portable : ---

Club : Luc Badminton